

RAPPORT DE LA COMMISSION DES REPRESENTANTS RÉGIONAUX 2018

La commission des représentants régionaux s'est tenue à trois reprises cette année 2018 sous la présidence de Michèle Petitcolin et le secrétariat de Daniel Metge, en présence de Denys Ribas pour les rencontres du 10/03/2018 et du 12/09/2018, Chantal Lechartier Atlan le 17/11/2018 et de Marie-Claire Camus Delage déléguée du CA attachée du Bureau .

A noter que la réunion du 12/09/2018 a été demandée par Denys Ribas, suite à sa lettre du 11/06/2018 portant sur la situation financière de la SPP, elle a eu lieu par skype.

Points essentiels mis au travail de cette année :

- Rappel historique fait par Denys Ribas de la création **des Rencontres de la SPP** issues

de la fusion du Séminaire de Formation Permanente et du Colloque Interne.

- Election à l'unanimité par les membres de la CRR, d'Isabelle Martin Kameniak membre formateur régional en charge de l'organisation des futures Rencontres de la SPP , avec J.L. Baldacci et E. Chauvet .
- Rappel de l'intérêt de ces Rencontres tant pour les analystes en formation qui ont ainsi la possibilité de rencontrer des formateurs d'autres régions que celle de leur appartenance, que pour les membres dans l'échange offert avec les membres parisiens.

Statuts et règlements intérieurs des différents groupes régionaux

La question de l'harmonisation des statuts et des règlements intérieurs des groupes régionaux avec ceux de la SPP se pose. Certains groupes régionaux en manque de candidats pour pouvoir constituer un bureau, ont des statuts différents notamment concernant les psychanalystes honoraires qui sont sensés ne pas avoir le droit de vote. Denys Ribas rappelle

qu'un psychanalyste Honoraire n'est plus membre de la SPP.

Le ministère sera donc interrogé pour savoir si les anciens membres de la SPP pourraient être membres actifs d'un groupe régional, dans l'esprit de respecter un cadre légal tout en tenant compte des particularités et contraintes régionales.

Après avoir été consulté, le ministère de l'intérieur dit qu'il n'y a pas de nécessité d'homogénéiser les statuts des groupes régionaux qui sont des associations indépendantes. Cependant les statuts de ces groupes doivent être en conformité avec les principes de fonctionnement de la SPP.

Permettant sa reconnaissance comme groupe régional de la SPP.(C'est la SPP qui reconnaît ce groupe « association indépendante », amie de la SPP.)

Questions budgétaire de la SPP

Toute cette année aura été traversée par la préoccupation budgétaire de la SPP, compte tenu des dépenses engagées liées aux locaux de la rue Daviel mais aussi à la diminution des membres de la SPP, plus importante que prévue,

ainsi qu'une baisse(renouvellement) des effectifs des AEF non (en correspondance). Les propositions de restriction des dépenses de fonctionnement en personnel sont évoquées et mises en place au cours de cette année, reste l'interrogation sur la manière d'effectuer d'autres économies et de solliciter de nouvelles rentrées. Le sujet du reversement aux régions est évoqué. Le don par les régions qui le pourraient, sollicité. Une suggestion est faite, d'un ajout , lors de l'appel à cotisation, de dons fléchés .

Chantal LECHARTIER-ATLAN au nom de la SPP rappelle qu'il y a eu une stabilisation du taux des reversements aux régions au moment de l'emprunt : les reversements ont été figés sur les cotisations de 2016 la SPP est tout à fait reconnaissante à l'égard des groupes régionaux de l'effort consenti.

Concernant les reversements Marie-Claire CAMUS-DELAGE fait un rappel du RI art III qui stipule qu'un pourcentage des cotisations est fixé, en accord avec chaque groupe régional, au moment de l'établissement du budget prévisionnel(et qui est sensé se renégocier tous

les ans ou tous les deux ans).

A noter en conclusion, la participation active et concernée aux réflexions des représentants régionaux lors des commissions et de retour dans leur région.

Au cours de cette année la mobilisation n'a pas fléchi, nous réfléchissons à pouvoir optimiser les échanges entre régions en dehors des commissions afin d'être plus féconds.

Michèle Petitcolin .

Le 29 janvier 2019